



REGISTRE DES ARMES À FEU

LA DÉPUTÉE FREEMAN RÉPLIQUE AUX CONSERVATEURS

Châteauguay, le 19 janvier 2010– Critiquée par le conservateur Daniel Petit pour sa position sur le maintien du Registre des armes à feu, la députée de **Châteauguay—Saint-Constant** s'étonne des arguments choisis pour justifier la dilution du Registre fédéral. Elle s'inquiète surtout du fait que la position du député va à l'encontre de la volonté du Québec « Cette position est aberrante et totalement contraire au consensus québécois, un consensus exprimé par un vote à l'unanimité de l'Assemblée nationale et par les groupes de femmes qui se sont prononcés sur le sujet dans toute la province », déclare **Carole Freeman**.

« L'attitude de monsieur Petit illustre tout le problème des conservateurs du Québec. Alors qu'ils devraient faire valoir les intérêts de leurs électeurs au sein du gouvernement, ils s'affairent plutôt à propager l'idéologie de l'Ouest canadien en sol québécois. C'est d'autant plus déplorable que monsieur Petit a choisi d'accomplir cela en utilisant des arguments qui ne tiennent pas la route », renchérit la députée.

Rappelons que le contrôle des armes à feu est prévu au Code criminel et, qu'à ce titre, il relève du gouvernement fédéral. De plus, madame Freeman rappelle à M. Petit que les associations de policiers, notamment le Service de police de la Ville de Montréal, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec et l'Association canadienne des chefs de police, réclament le maintien intégral du registre. « Monsieur Petit devrait mettre de côté les considérations partisans et faire confiance aux hommes et aux femmes chargés d'assurer la sécurité des citoyens. Qui est le mieux placé pour qualifier l'utilité du registre pour un policier, le SPVM ou le député Petit? », lance madame Freeman.

Carole Freeman a fait parvenir à monsieur Petit la position de l'Association canadienne des médecins d'urgence afin qu'il puisse mieux comprendre les enjeux liés au contrôle des armes « Il y apprendra notamment que 34% des homicides au Canada ont été commis à l'aide d'armes d'épaules en 2008. Je ne crois pas que ces chiffres pointent vers une réduction des mesures de contrôle», conclut-elle.

-30-

Source : Guillaume Legendre
Adjoint principal
(450) 691-7044